

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Paiement par chèque émis à l'ordre de :
L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
 Faites parvenir votre paiement à l'adresse suivante :

IMAQ
 a/s Lucie Bolduc
 C.P. 874, succ. B
 Montréal (Québec) H3B 3K5

Paiement par carte de crédit : VISA MASTERCARD

Numéro : _____

Date d'expiration : _____
 Mois Année

Signature : _____

Pour toute information supplémentaire, veuillez
 communiquer avec : Lucie Bolduc
 Téléphone : 514 282 3327
 Télécopieur : 514 282 2214
 Courriel : info@imaq.org
 Site web : www.imaq.org

L'événement est ouvert à tous, n'hésitez pas à faire parvenir
 cette invitation à vos collègues, clients et amis.

Veuillez découper et nous retourner avec votre paiement.



Un événement incontournable!

THÈME DU COLLOQUE

La médiation au travail : option rentable, effets durables!

En matière de gestion de conflits au travail, la médiation comporte des avantages indéniables : rapidité, souplesse, adaptabilité, préservation ou bonification des relations et rapport coût/bénéfice hors du commun, pour ne citer que ceux-là. Porteur de changements dans les habitudes de tout un chacun cependant, ce mode de règlement des différends se heurte encore à diverses résistances qui nuisent à son évolution.

Ce colloque d'une journée présentera une variété d'initiatives ayant eu pour effet d'instaurer le recours à la médiation en divers milieux de travail. Ce sont autant d'exemples de façons de composer avec les résistances et de bâtir sur mesure une approche centrée sur les relations, la communication et le respect mutuel.

Le colloque sera aussi l'occasion d'échanges approfondis sur tous les aspects de la médiation en milieu de travail, permettant ainsi de mieux s'approprier les tenants et aboutissants de cette approche.

Pour réserver une chambre appelez le 450 670 3030
 ou sans frais 1 800 493 7303
 ou consultez
www.sandmanhotels.com/fr/hotel/quebec/montreal

Colloque

LA MÉDIATION AU TRAVAIL: Option rentable, effets durables!

Le
8 avril
 2011

Hôtel Sandman

Organisé par



Place à l'entente

Hôtel Sandman
 999, rue de Serigny, Longueuil J4K 2T1
 Téléphone 450 670 3030
 Télécopieur 450 670 5928

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

7H30 À 8H30 ARRIVÉE ET INSCRIPTION

Café et brioches

8H30 À 8H40 OUVERTURE DU COLLOQUE

par **Me Serge Pisapia**,
président de l'IMAQ

8H40 À 10H00 PRÉSENTATION DES PRINCIPALES RÉSISTANCES AU RECOURS À LA MÉDIATION DANS LE SECTEUR DES RELATIONS DE TRAVAIL

- **Principales résistances au recours à la médiation en entreprise**
M. Arnaud Stimec, maître de conférences à l'Université de Nantes et médiateur
Me André Ladouceur, médiateur et arbitre
- **Résultats du sondage auprès des participants du colloque**
M. Daniel Fillion, CRHA et médiateur accrédité
- **Échanges entre les conférenciers et les participants**

10H00 À 10H15 PAUSE

10H15 À 10H30 PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS MODÈLES DE MÉDIATION

Me John Peter Weldon,
médiateur, formateur, avocat

10H30 À 12H00 PRÉSENTATIONS D'EXPÉRIENCES D'INSTAURATION D'UN PROCESSUS DE MÉDIATION DANS DIFFÉRENTS MILIEUX DE TRAVAIL

- CEGEPS du Québec
Me Julie-Catherine Pélissier, responsable nationale de la coordination des mécanismes d'arbitrage, Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur, CSQ
- Banque Nationale du Canada
Me Simone Bonenfant,
avocate et conseillère senior
Service des relations avec les employés
- Forces armées canadiennes
M. Albert Tranquille,
médiateur et formateur principal
Ministère de la Défense nationale du Canada
- NAV CANADA
Mme Elizabeth Cameron,
Assistant Vice-President
Labour and Employee Relations

- Conseiller du milieu patronal (secteur santé)
M. Gérard Pezet, consultant en relations de travail
- Conseiller du milieu syndical (secteurs privé et public)
Me François Morin, conseiller
Fédération nationale des communications, CSN

12H00 À 13H00 DÎNER

13H00 À 13H45 CONFÉRENCE

Me Lisa B. Bingham

Keller-Runden Professor of Public Service
School of Public and Environmental Affairs
Indiana University

Impact de l'instauration du programme
de médiation REDRESS à l'United States
Postal Service.

13H45 À 14H00 PÉRIODE D'ÉCHANGES

Avec **Me Lisa B. Bingham**

14H00 À 14H15 PAUSE

14H15 À 15H15 ATELIERS EN SIMULTANÉ

Cinq présentations par les
intervenant(e)s du matin concernant la
stratégie utilisée pour surmonter les
résistances dans leurs secteurs
respectifs et échanges avec les
participants

- **ATELIER 1** **Me Julie-Catherine Pelissier**
CEGEPs du Québec
- **ATELIER 2** **M. Gérard Pezet et Me François Morin**
Perspectives patronales et syndicales
- **ATELIER 3** **Me Simone Bonenfant**
Banque Nationale du Canada
- **ATELIER 4** **M. Albert Tranquille**
Forces armées canadiennes
- **ATELIER 5** **Mme Elizabeth Cameron**
et un représentant syndical
(NAV CANADA) * atelier en anglais

15H15 À 15H30 PAUSE

15H30 À 16H30 MISE EN COMMUN DES ÉCHANGES EN PLÉNIÈRE

Échanges

16H30 COCKTAIL

À QUI S'ADRESSE CE COLLOQUE

Ce colloque, organisé par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), s'adresse aux personnes oeuvrant en ressources humaines, CRHA, CRIA, conseillers syndicaux et conseillères syndicales, avocats et avocates intéressés aux relations de travail ainsi qu'aux médiateurs et autres spécialistes des modes alternatifs de règlement des différends.

L'IMAQ est un organisme à but non lucratif dont la mission est de faire connaître et de promouvoir les méthodes non judiciaires de règlement des conflits.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le colloque. Ils incluent les conférences, la documentation, les repas et les pauses santé ainsi que le cocktail de fin d'après-midi. Un reçu officiel est émis par l'IMAQ.

Inscrivez-vous par internet sur le site IMAQ (www.imaq.org), par courrier ou télécopie (514-282-2214) au moins dix (10) jours avant la tenue du colloque.

Les frais d'inscription doivent être acquittés en entier au moment de l'inscription. Les modes de paiement sont par chèque ou mandat poste à l'ordre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec ou par carte de crédit. Les frais sont remboursables (moins 50\$ de frais d'administration) si l'annulation est reçue par écrit sept (7) jours avant la tenue du colloque

FRAIS D'INSCRIPTION

Membres de l'IMAQ

300 \$ + TPS (15,00 \$) + TVQ (26,78 \$) = 341,78 \$

Non membres de l'IMAQ

350 \$ + TPS (17,50 \$) + TVQ (31,24 \$) = 398,74 \$

TPS : 141180976 RT TVQ : 1015607021

* Une demande de reconnaissance de cette activité a été transmise au Barreau du Québec pour une durée de 6 heures.



Inscription au verso.....➔